

REGLEMENT DU JEU

« Eau Jeune Bracelet Parfumé »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par la société LaSCAD, société en nom collectif au capital de 18 000 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 319 472 775, dont le siège social est sis 7, rue Touzet-Gaillard – 93400 à Saint-Ouen, pour sa marque Eau Jeune.

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site. A ce titre, il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas associé à, géré ni sponsorisé par Facebook et que le Participant ne fournira d'informations qu'à l'Organisateur et non à Facebook.

ARTICLE 1 : ACCES AU SITE – DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « Eau Jeune Bracelet Parfumé ».

« **Participant** », « **Joueur** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu ;

« **Site** » : site web accessible à l'adresse URL suivante :
<https://apps.facebook.com/eau-jeune-rubans>

« **Organisateur** » ou « **Société organisatrice** » ou « **nous** » : la société LaSCAD.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du 14 avril 2014 au 1^{er} mars 2015 inclus (ci-après la « Durée »). Il est entendu que nous pourrions à tout moment et sans préavis, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu si les circonstances l'exigent et sans que notre responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site. L'application contenant le Jeu sera présente de façon permanente sur la page et le Jeu sera activé sur différentes périodes déterminées par la Société Organisatrice.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu, sans obligation d'achat ou de paiement quelconque, est ouvert aux personnes inscrites sur le service Facebook, majeures d'au moins 18 ans et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) ainsi qu'aux mineurs de 13 ans et plus ayant obtenu l'accord préalable de leurs parents, les autorisant expressément à participer au Jeu (nous pourrions vous demander de nous faire parvenir une photocopie de votre carte d'identité à titre de justificatif).

Une seule participation par foyer est autorisée (même adresse postale et/ou courriel). Les membres du personnel de l'Organisateur, les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal), ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

La participation au Jeu s'effectue uniquement via le Site. Vous devez donc obligatoirement disposer d'un compte Facebook (soumis aux conditions d'utilisation du site Facebook, accessible à l'adresse url suivante <http://www.facebook.com/policies>).

Votre participation ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées pendant la Durée :

- Se connecter au Site ;
- Cliquer sur « J'aime » ;
- Cliquer sur « Je participe »

- Le participant saura immédiatement s'il a gagné ou non ;
- En cas de succès, remplir le formulaire de participation incluant notamment le nom, prénom, adresse courriel, adresse postale, code postal et ville.
- Cliquer sur « Je valide ». En cliquant sur cette case, vous acceptez le règlement du Jeu et les conditions d'utilisation de l'Application.

Vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Le Participant obtient par défaut 1 chance de jouer par jour (par compte Facebook)

Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

Chaque gagnant sera le Participant qui, au moment correspondant à un des instants gagnants, se connectera au Site et participera au Jeu. Il y aura six mille (6000) instants gagnants.

Les « instants gagnants » sont déterminés à l'avance, de façon aléatoire.

Si aucun Participant ne s'inscrit au moment d'un « instant gagnant », le gagnant sera le premier participant après « l'instant gagnant » écoulé.

Les participants pourront obtenir l'un des six mille (6000) lots ci-dessous. Sont mis en jeu :

- Six mille (6000) bracelets parfumés Eau Jeune Love Cocktail Love & Shine, ayant une valeur unitaire approximative de deux euros toutes taxes comprises (2€ TTC).

Soit une valeur globale approximative pour l'ensemble des dotations valorisées dans le présent article, de douze mille euros toutes taxes comprises (12000€ TTC).

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Le Gagnant recevra son lot par courrier postal ou par email à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation dans un délai maximum de 60 jours à compter de la fin du Jeu. Nous ne serons pas tenus d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

ARTICLE 5 : TEMOIGNAGE ET CREATIONS

Vous pourrez être invité à remplir un questionnaire afin de nous témoigner vos impressions sur le Jeu et/ou le lot attribué. Dans ce cas, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer le témoignage que vous nous aurez communiqué. Cette autorisation est valable un an à compter de l'enregistrement de votre témoignage via le Site, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

Par ailleurs, dans le cas où vous auriez élaboré des créations dans le cadre du Jeu, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter, transférer et distribuer ces créations. Cette autorisation est valable un an à compter du transfert des créations sur le Site, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à loi n° 78-17 du 06/01/1978, modifiée en 2004, les données personnelles vous concernant, y compris vos attributs physiques, font l'objet d'un traitement automatisé à des fins de gestion de votre participation au Jeu.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en envoyant un courriel, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à l'adresse suivante : parfumseaujeune@gmail.com.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom et éventuellement votre photo pendant une durée d'un an.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Nous nous engageons à vous rembourser, si vous en faites la demande, les frais engagés pour vous connecter au Site et participer au Jeu et ce dans la limite de 3 minutes de connexion par foyer fiscal, soit la somme de 0.11 euro pour la première minute, et 0.02 euros pour les 2 minutes suivantes. Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (par câble, ADSL, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

- Nous être envoyée par écrit à l'adresse postale mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 10 au plus tard un mois après la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) ;
- indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Tous frais de timbres que vous aurez engagés afin de nous adresser des demandes relatives à l'une quelconque des dispositions du présent règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 20 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande.

Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, selon notre choix, adressés dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription.

Les frais dont le remboursement n'a pas été prévu par le présent règlement resteront à votre charge.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Nous ne pourrions être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès de l'huissier identifié à l'article 10.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet est déposé à l'Étude Vénézia, 130, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR SEINE (92200).

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de la Société Organisatrice, à l'adresse postale suivante : LaSCAD / Eau Jeune – Jeu Facebook « Eau Jeune Bracelet Parfumé », 7, rue Touzet-Gaillard, 93400 Saint Ouen
